

SPÉCIAL VITI

QUAND L'ADMINISTRATION BAISSE LES BRAS...

QUAND LA HIÉRARCHIE CÈDE AUX PRESSIONS POLITIQUES LOCALES OU ACCÈDE AUX DEMANDES DES SYNDICATS DE NÉGOCIANTS, LA VOIE EST OUVERTE ET LA FRAUDE GAGNE DU TERRAIN !

BOURGES

UN CONTRÔLE STOPPÉ NET SOUS PRESSION

Le 12 septembre, un contrôle conjoint BSI – service viti de Bourges met en évidence un transport douteux : un moût 2025 déclaré comme vin de 2024, sous un document inadapté. Les agents appliquent la procédure : prélèvements et vérifications.

Mais à peine le contrôle engagé, le Directeur Régional du Centre stoppe tout. Pourquoi ? Parce qu'un viticulteur bien introduit aurait sollicité... un ancien ministre, qui aurait lui-même appelé la DG ! Résultat : camion libéré, agents désavoués, filière protégée.

Comment les douaniers peuvent-ils travailler quand la hiérarchie cède aux pressions politiques ou économiques ? Quelle crédibilité reste-t-il à la Douane face à des opérateurs qui comprennent qu'un simple coup de fil suffit à faire plier l'État ?

BORDEAUX

UN ASSOUPPLISSEMENT QUI OUVRE UN BOULEVARD À LA FRAUDE

Pendant ce temps, en Nouvelle-Aquitaine, à l'instar de ce qui a été accordé aux opérateurs en Bourgogne, la DR accède aux demandes du syndicat des négociants bordelais. Les raisins peuvent circuler simplement avec un bon de livraison à destination des négociants-vinificateurs, et les documents pourront être régularisés... en fin de campagne !

Autrement dit, les vendanges circulent en septembre-octobre, et la régularisation peut attendre juillet de l'année suivante.

- Un véritable « hall de gare » pour la fraude : lissages, rectifications à posteriori, disparitions de volumes...
- Une traçabilité compromise, faute d'obligations claires de conserver les bons de livraison et de les présenter au contrôle au-delà de la fin de campagne.
- Une facilitation excessive, quand une régularisation au mois de décembre aurait déjà suffi au "bonheur" des négociants et sans doute permis de limiter les arrangements frauduleux.



SPÉCIAL VITI,
OCTOBRE 2025



DEUX EXEMPLES, UN MÊME PROBLÈME

À Bourges comme à Bordeaux, même logique :

- Moins de contrôles, plus de souplesse pour les opérateurs,
- Des agents décrédibilisés, pris entre des injonctions contradictoires,
- Une administration qui se couche face aux pressions politiques et économiques.

Alors même que la DG nous demande d'intensifier les contrôles vitivinicoles, les décisions locales et nationales vident ces contrôles de leur sens.

RESTAURER L'AUTORITÉ DE LA DOUANE !

En région, les Préfets ont déjà repris la main sur les contrôles via la Mission Inter-Services de l'Agriculture. Trop de strates de validation, c'est moins d'efficacité et de liberté d'action pour les agents de contrôle.

Nous refusons :

- que la Douane serve de simple vitrine statistique avec des « contrôles pour la com' », et des MIP (Messages d'Informations Prioritaires) pour des motifs dérisoires,
- que le suivi de la production soit sacrifié au profit de quelques intérêts privés,
- que nos collègues soient abandonnés par leur hiérarchie au premier coup de vent politique.

La Douane a un rôle essentiel : protéger les appellations, garantir l'équité entre producteurs, défendre l'avenir de la profession en éliminant la fraude et en accompagnant les opérateurs.

Sans moyens, sans cadre clair, sans soutien hiérarchique, ce rôle disparaît.

IL NE SUFFIT PAS DE MULTIPLIER LES VISIOS ENTRE LA DG ET LES CENTRES VITI, IL FAUT UNE DIRECTION CLAIRE, UNE RÉELLE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES LOGICIELS QUI FONCTIONNENT (CANOPEE / GAMMA 2) ET DES MOYENS HUMAINS POUR ABSORBER UNE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE PROTÉIFORME QUI NE CESSE DE MODIFIER LES PROCESS DE CONTRÔLE.

LA CFTD REVENDIQUE

- Une réelle politique de contrôle, unifiée et non pas à géométrie variable selon les sensibilités des directeurs ou les pressions des interprofessions,
- Une fiabilisation des données de contrôle plus sérieuse et mieux organisée (BIP/BANACO/SILCF ne font que créer la confusion),
- Un réel tour de table avec les agents de contrôle afin qu'ils puissent faire remonter les difficultés réglementaires et techniques.

